

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 22 mars 2019**

OL/IL  
2019-140

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 15 mars 2019, et sous la présidence de Monsieur Christian CARDON, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Cardon, Maire ; M. Zivacco, Mme de Gaetano, Mme Outin, M. Quenouille, Mme Cordier, M. Moustardier, Mme Poidevin, M. Briard, Adjoints ; Mme Grosjean, Mme Blassel, M. Auger, Mme Fresnais, M. Thomasson, M. Armanet, Mme Thimon, Mme Guillon, M. Lehot, M. Luquet, Mme Coutentin.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Revert, M. Guilet (pouvoir à M. Zivacco), Mme Duchange (pouvoir à Mme de Gaetano), M. Dubois, Mme Brize, M. Cervoni (pouvoir à M. Lehot), Mme Schemla.

*Le Conseil Municipal désigne Mme Fresnais comme secrétaire de séance.*

.....

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré :**

- **Prend acte d'une information concernant l'acquisition de terrain agricole situé chemin du lieu Gobin, cadastré section AS 17 – 20 – 21 – 22 – 23 – 24 – 138 et 233**
- **Approuve le compte de gestion du receveur municipal – budget de la Ville - année 2018**  
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Approbation du compte administratif – année 2018**  
Votent contre : Mme Guillon, M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni),  
Ne prend pas part au vote : M. Cardon  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
- **Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 – budget principal de la ville**  
Votent contre : Mme Guillon, M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni)  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

- **Adopte le budget primitif de la ville – année 2019**  
 Votent contre : Mme Guillon, M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni),  
 Abstentions : M. Luquet, Mme Coutentin  
 Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
  
- **Fixe les taux des taxes directes locales – Année 2019**  
 Abstentions : Mme Guillon, M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni)  
 Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
  
- **Octroi des subventions aux établissements publics pour l'année 2019**  
 Délibération adoptée à l'unanimité.
  
- **Octroi des subventions pour l'année 2019**  
 Ne prennent pas part au vote : M. Cardon pour le Cercle Condorcet-Voltaire-d'Holbach de Normandie, Mme Outin pour l'Association Retraite Active (ARA), M. Auger pour l'Association Sportive de Trouville-Deauville (ASTD).  
 Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
  
- **Attribue une subvention au collège et lycée Marie Joseph – année scolaire 2018-2019**  
 Votent contre : Mme Guillon, M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni)  
 Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
  
- **Autorise la signature des conventions financières pour le versement de subventions – année 2019**  
 Ne prend pas part au vote : M. Armanet  
 Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
  
- **Autorise la signature d'une convention de dépôt-vente avec l'association « Amis du musée de Trouville et du passé régional »**  
 Ne prend pas part au vote : M. Armanet  
 Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
  
- **Modifie l'acte constitutif de la régie de recettes « boutiques » au musée Villa Montebello sur le budget de la Ville**  
 Ne prend pas part au vote : M. Armanet  
 Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
  
- **Autorise la cession de biens immobiliers communaux : 16 et 32, résidence les Aubets**  
 Vote contre : M. Luquet  
 Ne prend pas part au vote : Mme Fresnais  
 Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

- **Autorise la signature d'un avenant (n°5) au marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments de la ville, de la caisse des écoles et de l'école de musique**  
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Autorise la signature d'un nouveau groupement de commandes au marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments de la ville et de l'école de musique avec le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer**  
Ne prend pas part au vote : Mme Coutentin  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
- **Autorise la signature des conventions de groupements de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer et le Syndicat Mixte pour la Gestion de l'école intercommunale de Musique – Risques statutaires du personnel –**  
Ne prend pas part au vote : Mme Coutentin  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
- **Autorise la signature d'un marché avec l'ADMR du Calvados pour la gestion et le fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels**  
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Modifie le tableau des effectifs**  
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Autorise le versement d'une gratification à un stagiaire**  
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Autorise le renouvellement d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Calvados – Développement de la lecture publique**  
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Autorise la signature d'une convention avec la librairie « La Petite Marchande de Prose »**  
Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Approuve la fusion administrative des écoles primaires publiques René Coty et Louis Delamare**  
Délibération adoptée à l'unanimité.
  
- **Approuve la dénomination d'un espace public sur la plage « allée Bernard Maris »**  
Délibération adoptée à l'unanimité.

**Affaires diverses :**

- **Prend acte du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie**
  
- **Prend acte des informations au Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal – Conclusion de contrat de louage n'excédant par 12 ans**
  
- **Prend acte des informations au Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal pour la passation des marchés inférieurs à un certain seuil**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



LE MAIRE

  
Christian CARDON

Affiché le : *29 mars 2019*

Retiré le : .....

Mis en ligne le : *29 mars 2019*